

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 Décembre 2014

N° 10

Le **dix décembre deux mil quatorze** à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LANGLOIS, Maire,

Date de la convocation :
05/12/2014

Nombre de Conseillers :
15

Présents :
9 et 10 au point 4

Votants :
12 et 13 au point 4

Etaient présents :

Mesdames : PIOT, CABANILLAS, NIVERT, ALEXANDRE, GALERNE

Messieurs : MURET, BOUGOUIN, CABARET, LAFLEUR

Absents excusés : MILLIENNE, pouvoir donné à BOUGOUIN

GALTIE, pouvoir donné à LANGLOIS

VEZIN, pouvoir donné à ALEXANDRE

COCHIN, QUINET

Mme PIOT a été élue secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande d'y ajouter deux points supplémentaires. Il propose d'inscrire aux débats de ce soir :

- Dépenses d'investissement – Crédits budgétaires
- Commission Appel d'offres

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que ces points soient ajoutés à l'ordre du jour.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 Novembre 2014.

M CABARET demande à ce que soit modifié le numéro de séance à savoir 9 et non 8.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 Novembre 2014.

1) Logement Ecole

Suite à la délibération du 20 Novembre 2014, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir le cahier des charges, à savoir de supprimer la demande de dépôt de garantie d'un mois.

CAHIER DES CHARGES

Loyer

Le loyer principal est fixé à 350 € par mois plus 50 euros de charges forfaitaires et taxes.

Le loyer est payé chaque mois, et d'avance, en douze termes égaux, entre les mains de Monsieur le receveur municipal.

Il n'est pas demandé de dépôt de garantie.

Le loyer peut être réévalué tous les ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

Approuve le cahier des charges ainsi modifié

2) Décision Modificative n°3

Suite aux divers recrutements réalisés cette année et après exposé de Monsieur le Maire concernant certains comptes à réapprovisionner au chapitre 012, il convient donc de prendre une décision modificative comme suit :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Autorise Monsieur le Maire à prendre la décision modificative suivante :

Article 022 dépenses imprévues	- 13 200 €
Article 6411 Personnel titulaire	+ 2 500 €
Article 6413 Personnel non titulaire	+ 2 500 €
Article 64168 Autres emplois d'insertion	+ 8 200 €

3) Demande de subvention exceptionnelle

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, avec une voix contre,

- **Sollicite** auprès de Monsieur le Député, l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour la pose de la cloche «Augustine» pour l'Eglise dont le montant total HT s'élève à 10 474.50 €

4) Renouvellement contrat SEGILOG

Arrivée de Mme GALERNE à 21h

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services pour une durée de 3 ans avec la société SEGILOG.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat réactualisé avec la société SEGILOG à compter du 1^{er} janvier 2015.
- **Dit** que la dépense sera inscrite au budget primitif.

5) Dépenses d'investissement - crédits budgétaires

Le code général des collectivités territoriales permet au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à mandater les dépenses dans la limite du 1/4 du montant des investissements réalisés l'année précédente.

A savoir :

- Chapitre 20 : 4 667.45 €
- Chapitre 21 : 1 028.96 €

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater début 2015 des dépenses d'investissement dans la limite du quart du montant des investissements réalisés durant l'année 2014

6) Commission Appel d'offres

Monsieur le Maire informe que lors de l'installation du Conseil Municipal, il avait été décidé que tous les élus feraient partis de la commission appel d'offres.

Une commission va avoir lieu 18 décembre à 18h concernant le marché « restauration du lavoir ».

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE les membres de la commission d'appel d'offres comme suit :

Titulaires :

- M LANGLOIS
- M MURET
- Mme CABANILLAS
- M LAFLEUR
- Mme ALEXANDRE

Suppléants :

- Mme PIOT
- Mme NIVERT
- M MILLIENNE
- M BOUGOUIN
- M CABARET

Questions diverses

- Terrain de Mme TURPIN, un géomètre propose de diviser le terrain en deux lots.
- La Société BODET invite les élus pour une formation « sonneries » le 19 décembre à 10h.à l'église.
- Les vœux auront lieu le samedi 10 janvier 2015 à 18 heures.
- Distribution colis des anciens le dimanche 21 décembre à partir de 9h30 avec les membres du CCAS.
- La distribution des cadeaux de Noël pour les enfants de l'école aura lieu le samedi 13 décembre, la calèche du Père Noël fera le tour du village.
- Le repas de Noël aura lieu le jeudi 18 décembre et sera suivi d'un spectacle.
- La cuve à gaz de l'école a été contrôlée ce jour, son état est satisfaisant.
- Un exercice pour le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté) a eu lieu mardi dernier à l'école, tout c'est bien passé.
- La voiture "ventouse" à proximité du lavoir est toujours là, malgré les demandes et les courriers faits Les gendarmes vont venir verbaliser.
- Mairie fermée du 22 décembre au 4 janvier inclus. Une permanence exceptionnelle sera faite le 31 décembre pour les inscriptions sur les listes électorales.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22 h

Le Maire,
Jean-Claude LANGLOIS